

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Maréchal-ferrant – Activité indépendante

### 1. Identification de l'entreprise

Nom / Prénom : [Votre nom]

Statut : [Auto-entrepreneur / EI / autre]

Adresse : [Votre adresse professionnelle]

Téléphone : [Votre numéro]

Email : [Votre email]

SIRET : [Votre numéro SIRET]

### 2. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le maréchal-ferrant fournit ses prestations de parage, ferrage, soins et conseils aux équidés.

Toute prestation implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV.

### 3. Prestations

Les prestations proposées incluent notamment :

Parage

Ferrage (complet ou partiel)

Dépose de ferrure

Soins du pied

Conseils d'entretien

Les prestations sont réalisées sur le lieu de détention de l'animal ou sur un site convenu avec le client.

### 4. Prise de rendez-vous

Les rendez-vous sont fixés par téléphone, message ou email.

Le client s'engage à :

Fournir un cheval manipulable et en sécurité

Mettre à disposition un espace adapté (sol plat, éclairage suffisant)

Être présent ou représenté lors de l'intervention

En cas d'impossibilité d'intervention (animal dangereux, conditions non sécurisées), le maréchal-ferrant se réserve le droit d'annuler la prestation, qui pourra être facturée.

## 5. Tarifs

Les tarifs sont exprimés en euros (€) et peuvent être communiqués sur demande.

Ils peuvent varier selon :

Le type de prestation

L'état du cheval

La localisation

Les frais de déplacement

Un devis peut être établi sur demande.

## 6. Déplacement

Des frais de déplacement peuvent être appliqués en fonction de la distance ou si le nombre de chevaux est insuffisant pour optimiser le déplacement.

## 7. Modalités de paiement

Le paiement est exigible immédiatement après la prestation, sauf accord préalable.

Modes de paiement acceptés :

Espèces

Virement

Chèque

Tout retard de paiement pourra entraîner :

Des pénalités de retard (taux légal en vigueur)

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement

## 8. Annulation et report

Toute annulation doit être signalée au moins 24 à 48 heures à l'avance.

À défaut, la prestation pourra être facturée partiellement ou en totalité, notamment en cas de déplacement inutile.

## 9. Responsabilité

Le client reste responsable de son animal pendant toute la durée de l'intervention.

Le maréchal-ferrant ne pourra être tenu responsable :

D'un comportement imprévisible ou dangereux du cheval

D'un défaut d'entretien entre deux interventions

D'un problème de santé non signalé

Le maréchal-ferrant s'engage à exercer son activité avec diligence et selon les règles de l'art.

## 10. Obligations du client

Le client s'engage à :

Fournir des informations exactes sur l'état de santé du cheval

Présenter un animal manipulable (ou prévenir en cas de difficulté)

Respecter les consignes de sécurité

## 11. Assurance

Le maréchal-ferrant est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle.

## 12. Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité.

À défaut, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du lieu du siège de l'entreprise.

## 13. Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Fait à : précy-sur-oise

Le : 09/04/2026

Signature : Delaporte Nolan